



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 27 Juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie - Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine - Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie- Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr MERVILLE Hervé – Mme LHEUREUX Natacha – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr MERVILLE Hervé à Mr BLANPAIN Johann – Mme LHEUREUX Natacha à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mr VIGIER Hervé – Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia.

Mme LAMBERT Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	21	26

Objet : Modifications tarifs cantine (délib. 2024/04/04)

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs de cantine. La dernière augmentation remonte au 1^{er} Septembre 2022 (cf. délib. 2022/03/03 du 7 Juillet 2022) malgré une augmentation du coût du repas par le prestataire, constatée en 2023 mais non appliquée aux familles.

Il est proposé les tarifs suivants :

- 1 enfant scolarisé à HASNON : 4 € 00 (au lieu de 3 € 85)
- 2 enfants scolarisés à HASNON : 3 € 85 (au lieu de 3 € 70)
- 3 enfants scolarisé à HASNON : 3 € 70 (au lieu de 3 € 55)

Après délibération, le Conseil Municipal **ne valide pas** la nouvelle tarification applicable au 1^{er} Septembre 2024 par :

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

SLO

ID : 059-215902842-20240627-020782024_27-DE

- **16 voix contre** (BLANPAIN J – MERVILLE H – DELARRE D – MASCAUX S – DEBRABANT M – LHEUREUX N – VANDENBROUCKE G – LARIVIERE R – VIGIER H – LAVOGIEZ G – WILLEMS V – BUEMI B – WADBLEL L – VERDIERE A – DHONT A – DELCROIX T
- **9 voix pour** : DESMEDT A – AUBURSIN G – LECOEVRE S – HUON JP – BONNET N – BOUDREZ A – DERONNE C – VAN EECKHOUT S – LUTAS S
- **1 abstention** : LAMBERT M

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

LAMBERT Marie



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 1^{er} Juillet 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 20 Juin 2024
le Maire.